



Pension alimentaire et évaluation des besoins ?

Par Visiteur

Divorce depuis 1995 2 enfants, requête conjointe, révision de pension alimentaire à ma demande en 2005 quand le 1^{er} enfant n'est plus à charge: demande acceptée et j'ai obtenu de garder la même pension alimentaire 400 euros pour ma fille 17 ans désirant poursuivre des études universitaires. Dégradation des relations avec mon ex époux qui souhaitait diviser la pension par 2, plus de contact depuis.

Depuis septembre dernier ma fille (20 ans) est à l'IUT de Montluçon (30 km de chez nous) je lui donne 300 euros/mois (nourriture, essence, argent de poche) je paie son loyer ses charges assurances habillement, entretien....

Nous avons eu des mots au sujet de son appartement qui ne lui convient plus et hier elle m'a demandé le virement de la pension alimentaire de son père sur son compte.

Je ne connais rien aux droits des enfants majeurs elle me dit qu'elle peut demander d'être rattachée au foyer de son père. Existe-t-il une requête stipulant ceci et le partage des frais de façon équitable et qui la demande? Bien sûr l'idée de ma fille et de recevoir l'équivalent de ma part et je pense que 800 euros est exagéré pour ses besoins actuels. Comment évalue-t-on les besoins d'un enfant majeur? Bien sûr je veux conserver des bonnes relations avec ma fille et subvenir à ses besoins comme je l'ai toujours fait mais de façon très claire du fait des mauvaises relations avec son père et du caractère trempé et indépendant et sans scrupule de ma fille .

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Effectivement votre fille peut demander au juge aux affaires familiales que vous-même et son père lui versiez directement sur son compte une pension alimentaire permettant de couvrir l'intégralité de ses besoins.

Par besoin est entendu l'ensemble des dépenses nécessaires à la vie du créancier alimentaire c'est à dire les dépenses scolaires, les frais d'inscription, de nourriture, de logement et charges.

La répartition ne se fait pas à part égale entre les parents mais en fonction de leurs capacités contributives.

Cordialement